

Champardennais - Lycées Collèges

Mai 2015

Et si on s'informait à la source...

Entre la réforme du collège au cœur de l'actualité, les projets de nouveaux programmes de l'école et du collège, mis en consultation auprès de la profession, la redéfinition du Brevet qui va être menée par le Ministère au mois de mai cette fin d'année scolaire s'annonce des plus chargées...

Chargée d'inquiétudes,
chargée de doutes,
chargée d'interrogations...

Sans compter les informations contradictoires entendues ici et là, les affrontements politiques sur ces questions, les interventions de professeurs de telle ou telle matière les présentations dans la presse qui mélangent réforme du collège et nouveaux programmes...

Difficile de s'y retrouver et de se faire une idée en toute connaissance de cause.

Face aux discours parlant de mauvaise réforme, de nivellement par le bas... très relayés en ce moment, le SE-Unsa, syndicat utile, préfère vous donner des éléments de décryptage et de réflexion...

Alors, bonne lecture.

Jean-Michel ALAVOINE

Secrétaire académique du SE-Unsa

Votre avis nous intéresse !

Depuis quelques années avec son baromètre des métiers, l'UNSA Éducation vous donne la parole.

Notre objectif est d'être à votre écoute pour mieux vous connaître, prendre en compte vos préoccupations et donc mieux vous représenter.

Quelques minutes suffisent pour donner votre avis, merci de votre participation.

<http://www.unsa-education.com>



Nouveaux programmes de l'école et du collège : Rien n'est encore définitif !

Alors, si vous voulez influencer sur la place de telle ou telle notion dans les programmes à venir, c'est maintenant qu'il faut agir.

Pour être entendu, prenez la parole !

Les projets de nouveaux programmes de l'école et du collège sont en consultation officielle du 11 mai au 22 juin. Cette étape est cruciale puisque les programmes sont l'outil professionnel de référence qui guide notre travail dans les classes au quotidien. Le Conseil Supérieur des Programmes attend les remontées de la consultation pour modifier et améliorer les projets. Il y travaillera tout l'été et les programmes définitifs seront prêts en septembre.

Le SE-Unsa vous propose de prendre la parole : notre questionnaire est très ouvert pour que vous puissiez vous exprimer librement et faire des propositions.

Nous nous engageons à porter vos propositions auprès du Conseil Supérieur des Programmes et auprès du ministère.

<http://questionnaires.se-uns.org/programmes2016> Rendez-vous sur www.se-uns.org

7 idées fausses sur la réforme du collège

Avec la réforme, les DHG vont baisser ...

FAUX

Actuellement : dotation de base pour une cohorte complète (6ème à 3ème) = **110.5h**

2016/2017 : **115h en 2016, 116h en 2017**

Cette dotation est le volume minimum dû à chaque élève. Comme actuellement, elle pourra être abondée en fonction des caractéristiques de l'établissement (éducation prioritaire, rural, bilingues...).

Avec la réforme, les groupes vont disparaître...

FAUX

Actuellement : Dans les grilles horaires, 2h dédoublées (sc.physique, SVT, techno, français = 0.5h chacun), hors dédoublements relevant de décisions locales.

2016/2017 : **volume de marge = 12h (en moyenne 3h par classe : 48h pour un collège de 16 classes).**

C'est une très nette augmentation ! Le SE-Unsa a porté un amendement pour garantir des groupes en SVT, Physique et Techno. Le ministère n'a pas retenu l'amendement mais a accepté de traiter le sujet dans la circulaire.

On sera obligé de faire des EPI pour garder nos heures ...

FAUX

Les EPI et l'AP sont inclus dans les horaires disciplinaires. C'était une demande du SE-Unsa pour sécuriser les postes. Dans tous les cas, EPI, ou non, les élèves auront le même nombre d'heures dans chaque discipline. En pratique, les EPI seront une modalité particulière sur un temps dédié pour traiter une partie de programme des différentes disciplines.

Sur les 3 années du cycle 4 (5e, 4e, 3e), les élèves devront participer au moins à 6 EPI. L'attribution et les modalités devront être décidées par les équipes dans les établissements. Tous les élèves d'un établissement devront disposer du même nombre d'heures d'EPI et d'AP. Toutes les disciplines pourront contribuer aux EPI. Les marges heures-profs peuvent être utilisées en partie pour coanimer certains EPI.

Avec la réforme, les élèves vont partir dans le privé ...

FAUX

La réforme du collège s'appliquera aux collèges publiques **comme aux collèges privés sous contrat.**

Le contrat liant l'Etat aux établissements privés concerne **l'organisation de l'enseignement**, donc cette réforme entre dans ce cadre.

Avec la réforme, l'allemand va disparaître ...

FAUX

Aujourd'hui environ 10% des élèves apprennent l'allemand au collège. **Les classes bilingues allemand** (ou italien par exemple) **seront conservées** dans certains collèges quand des écoles de leur secteur enseignent déjà l'allemand.

L'ouverture expérimentale de la LV2 en 5ème dans les académies de Rennes et de Toulouse s'est déjà traduite par **une légère augmentation des effectifs.**

La réforme pourrait au final être une chance pour cette discipline.

Avec la réforme, le latin et le grec ancien vont disparaître ...

FAUX

Aujourd'hui environ **10% des élèves** font du latin au collège. Le grec ancien, n'étant plus que très peu enseigné, seulement en 3ème.

L'option latin demeurera comme un enseignement complémentaire (5h sur une scolarité). Le latin et le grec ancien pourront être enseignés dans le cadre de l'EPI « **langues et culture de l'Antiquité** » et ainsi **s'adresser à TOUS les élèves.** C'est une chance pour élargir cet enseignement à tous.

Avec la réforme, la Physique menace les SVT ...

FAUX

Actuellement : SVT et Techno = 1H classe entière + 0,5H en groupe

2016/2017 : SVT/Techno/Physique = **4H**

Possibilité de répartition : SVT 1,5H + Technologie 1,5H + Sciences Physiques 1H

Le retour des sciences physiques en 6ème, **ne menace en rien** les SVT. Chaque collège utilisera **sa marge pour assurer les groupes de SVT et Techno** comme aujourd'hui.

Réforme du collège : foire aux questions

1. Les grands axes de la réforme

- Que dit la loi d'orientation sur les enseignements dispensés ?
- Que sont les enseignements complémentaires ?
- Qu'est-ce que le tronc commun ?
- Quelles sont les disciplines qui y participent ?
- Que deviennent les options existantes au collège ?
- Quand va se mettre en place la réforme du collège ?
- Pourquoi la classe de 6ème est-elle différente des autres niveaux ?
- Que deviennent les SEGPA ?
- Les moyens vont-ils augmenter ou baisser ?
- Que va devenir le brevet des collèges (DNB) ?
- L'enseignement privé est-il concerné par cette réforme ?
- Que deviennent les 3ème prépa-pro ?

2. Le devenir des enseignements actuels

- Y-aura-t-il de nouvelles disciplines au collège ?
- Est-ce que des disciplines perdront des heures ?
- L'EIST va-t-il être généralisé ?
- Que devient le Latin-Grec ?
- Que devient la DP3 ? Qu'est-ce que le Piiodmep ?
- Que deviennent les classes bilangues ?

3. L'organisation pédagogique du collège

- La réforme du collège concerne-t-elle les programmes ?
- De quelle autonomie est-il question dans cette réforme ?
- La réforme supprime-t-elle la possibilité de travailler en groupes à effectifs réduits ?
- Quelles seront les thématiques des EPI ?
- Les EPI, c'est comme les IDD ?
- Pourquoi les EPI sont-ils organisés ainsi ?
- Comment seront accompagnés les élèves ?
- Les horaires peuvent-ils être modulés sur le cycle ?
- Où consulter directement les textes officiels ?
- Où consulter directement la grille horaire ?

Pour avoir des réponses à ces questions >>

<http://www.se-unsas.org/spip.php?article7734>

Pour un Brevet du socle commun

La redéfinition du Dnb va être menée par le ministère au mois de mai.

Pour le SE-Unsa, cette refonte est nécessaire et urgente pour mettre fin à un double-système d'évaluation, devenu illisible et adosser, enfin, ce diplôme au socle commun. Cela peut passer par de nouvelles épreuves et de nouveaux rituels, si on arrive à sortir de la logique d'un diplôme qui ne reconnaît qu'un «tout ou rien», pour garantir et reconnaître plus simplement les acquis des élèves.

Pour cela, le SE-Unsa formule des propositions.

- L'évaluation des acquis des élèves s'appuie sur les productions diverses des élèves tout au long du cycle 4, notamment dans les projets interdisciplinaires.
- Les élèves présentent deux projets durant l'année de 3e, soutenus devant un jury.
- L'évaluation du socle commun s'effectue sur les 5 domaines du socle commun et concerne tous les enseignements.
- Une épreuve écrite nationale est pertinente si elle a lieu tôt en début de troisième trimestre de 3e, au plus tard.
- Le conseil de classe atteste de la maîtrise du socle commun.
- Les élèves reçoivent leur brevet du socle commun lors d'une cérémonie organisée en fin d'année scolaire.

Utile avant tout !



IMP : les CPE, les PE de Segpa, Erea et Ulis sont aussi concernés

La circulaire définissant les contours de la nouvelle IMP (indemnité pour mission particulière) est parue au Bulletin officiel du 30 avril. Elle liste les missions qui peuvent donner droit à l'IMP et indique les taux préconisés.

Tous les détails sur notre site aux rubriques CPE et ASH



Pour recevoir le calculateur GIPA 2015 envoyez-nous un simple mail !

Congés de maladie ordinaire : attention aux nouvelles modalités

Délai pour adresser son arrêt de travail à l'administration : 48 heures après la date d'interruption de travail. Conséquences en cas de retard de transmission : l'enseignant est informé du retard constaté et de la réduction de la rémunération à laquelle il s'expose en cas de nouvel envoi tardif dans les 24 mois suivants. En cas de nouvel envoi tardif dans ce délai (24 mois), le montant de la rémunération sera réduite de moitié sur la période écoulée entre la date d'établissement de l'arrêt de travail et la date d'envoi de celui-ci à l'administration. Décompte du délai de 48 heures : Le délai de 48 heures est décompté en jours calendaires, sachant que tout délai qui expirerait normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Cas particuliers : Cette réduction de la rémunération n'est pas appliquée si le fonctionnaire justifie d'une hospitalisation ou, dans un délai de huit jours suivant l'établissement de l'avis d'interruption de travail, de l'impossibilité d'envoyer cet avis en temps utile. Une FAQ du ministère de la fonction publique précise et complète utilement la circulaire. Rappel : L'administration peut faire procéder à tout moment à la contre-visite du demandeur par un médecin agréé ; le fonctionnaire doit se soumettre, sous peine d'interruption du versement de sa rémunération, à cette contre-visite.

Quelques dates à retenir

1er juin : CAPA Agrégés : titularisation
11 juin : CAPA CPE : mouvement intra-académique
11 juin : FPMA PEPS : mouvement intra-académique
12 juin : CAPA PLP : mouvement intra-académique
12 juin : CAPA COP : mouvement intra-académique et notation
16 et 17 juin : FPMA Agrégés-Certifiés : mouvement intra-académique
25 juin : CCP MA / Contractuels : Avancement d'échelon et notation / non renouvellement de contrat
30 juin : GT PLP : Affectations provisoires
30 juin : GT CPE : Affectations provisoires
1er et 2 juillet : GT Agrégés-Certifiés : Affectations provisoires
3 juillet : GT PEPS : Affectations provisoires
6 et 7 juillet : CCP Enseignants Non Titulaire : Affectations provisoires
16 juillet : GT enseignants, COP et CPE: Affectations stagiaires



Quels sont vos interlocuteurs et représentants des personnels ?

Contact général : la section académique ac-reims@se-unsas.org ou **03 26 88 25 53**

Agrégés, Certifiés et P.EPS :

Francis Grenet (06 88 30 23 74), responsable académique second degré, en charge notamment des Agrégés, des Certifiés et des P.EPS

élu à la CAPA des Certifiés avec **Sylvie Ganthier (06 14 25 30 00)**, **Sandrine Vanotti**, **Didier Krein**

PLP

Patrice Barthélémy (06 14 25 29 58), responsable académique des PLP et des enseignants et CPE non-titulaires élu à la CAPA des PLP avec **François Carré**

PEGC

Didier Vanotti, responsable académique des PEGC

CPE

Jacky Ferry (06 24 05 25 96), responsable académique CPE et vie scolaire

Mohamed Zahri, élu à la CAPA des CPE avec **Jean-Charles Mougené**

AED, AVS, AESH (tous contrats AED)

Aurélien Geeraerts et **Sophie Personneni**, délégués à la CCP

ASH

Marie-Alice Destigny (06 14 65 12 05), responsable académique ASH

élue à la CCP académique des Directeurs Adjointes de Segpa avec **William Ngangué**

Directeurs d'Établissements spécialisés

Noëlla Malherbe élue à la CCSA des directeurs d'établissements spécialisé avec **Pascal Ferry**

Comité Technique Académique (CTA)

Jean-Michel Alavoine, **Francis Grenet**, **Patrice Barthélémy** et **Pascal Rouyer**

Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail Académique (CHSCTA)

Aline Geeraerts (06 14 25 31 19) et **Jean-Michel Alavoine (06 14 25 30 61)** (également au CHSCT du 51)



enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AESH

Agrégés

ASH

Certifiés

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

Psy/COPsy

Pour vous tenir informé(e) de l'actualité, consultez aussi :

le site Internet du syndicat national > <http://www.se-unsas.org>

Le site du SE-UNSA REIMS > <http://sections.se-unsas.org/reims>